

Envoyé en préfecture le 10/12/2022

Reçu en préfecture le 10/12/2022

Publié le

SLO

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2022/089

ID : 023-200085314-20221130-D2022089-DE

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de	<u>Présents :</u>
Conseillers en	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine,
exercice : 17	SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 13	MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel,
Représentés : 3	MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël,
Votants : 16	<u>Excusés :</u>
Abst. : 3	Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie
Exprimés : 13	MM. KAPLAN Iskender, SCAFONE Dominique
Oui : 0	<u>Pouvoirs :</u>
Non : 13	Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à M. ROYERE Joël M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick
	<u>Assiste à la séance du Conseil municipal :</u> Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

OBJET : Clôture du budget annexe section de Murat

M. le Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP a recommandé à la collectivité de clôturer le budget de la section de Murat à l'occasion du vote des budgets 2023 et de l'intégrer dans le budget principal de la collectivité.

La fin de l'exercice comptable 2022 apparaît être la meilleure époque pour procéder à ces opérations d'intégration comptable. Il convient de prendre une délibération en ce sens.

La dissolution comptable du budget de la section de Murat se traduirait par des opérations d'ordre menées conjointement avec les services du Centre de Gestion Comptable de Guéret.

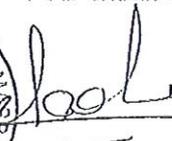
Cela ne change en rien son fonctionnement.

M. le Maire soumet au vote la clôture et l'intégration au budget principal du budget de la section de Murat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal refusent la clôture et l'intégration au budget principal du budget de la section de Murat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE


La secrétaire, Laura SIMONET



Certifié exécutoire la présente à la date du  
Transmission à la Préfecture le 10 DEC. 2022  
Publication le 10 DEC. 2022